

Webinaire : « Création et développement d'un réseau national pour le maintien de l'élevage extensif en milieux humides »

Questions-Réponses du webinaire du 23/05/23

- **Dominique Barreau - Nantes Métropole** : Je ne vois aucune référence aux questions économiques [dans l'enquête]. Le sujet a-t-il été évoqué/proposé ?

Lucas Degos - FMA : Dans l'enquête, les questions économiques ont été abordées au travers de la thématique « Structuration de filières et valorisation des produits » de manière directe, ainsi que de manière plus diffuse via les thématiques « Politique et aides publiques » et « Valorisation des prairies humides ».

- **Dominique Barreau - Nantes Métropole** : Peut-on approfondir ?

Mélanie Bordier - FMA : Cette question n'a peut-être pas été suffisamment traitée par l'enquête. Les points spécifiques liés aux aspects économiques restent à construire et à développer dans le cadre du réseau et dans le cadre du Gth Agriculture en lien avec Chambre Agriculture France.

- **Lucie Gillioz Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie** : Le programme d'action est intéressant, en revanche, pas de prospective pour permettre d'anticiper les thématiques à traiter ?

Mélanie Bordier - FMA : Un ensemble de thématiques ont déjà étudiées dans le cadre de l'enquête, en prenant en compte les attentes des acteurs ayant répondu.

Pour le développement de certaines thématiques, il est possible de soumettre des idées d'actions au Gth Agriculture. Il reste à distinguer au cas par cas si cela peut intégrer les réflexions dans le cadre du réseau, ou s'il est plus pertinent que cela s'inscrive dans d'autres actions du Gth Agriculture. Cela reste à voir au cas par cas.

Ghislaine Ferrère MTECT-DEB : En complément de Mélanie, l'idée du réseau c'est aussi de construire des actions de prospective. Des propositions pourront être construites et dans le réseau et dans le Gth Agriculture.

Le rapport de l'IGEDD (dont la publication est imminente) qui porte sur 18 territoires de milieux humides emblématiques comportera des préconisations à la fois à l'échelle nationale et à la fois au niveaux territorial (au travers des dialogues territoriaux) après avoir recueilli l'avis des acteurs, identifié des actions et thématiques à porter.

- **Lucie Gillioz Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie** : Pas de montage de projets/recherche de financement mutualisé pour les territoires ?

Mélanie Bordier - FMA : C'est le cas avec l'AAP « Démultiplication ». Nous lançons un appel à partenariat à tous ceux qui souhaiteraient intégrer le projet. Dans le cadre du réseau, il pourrait être envisagé d'aider certains acteurs à répondre à des AAP.

Jean-Marie Gilardeau - FMA : Je pense que c'est une excellente suggestion à travailler avec les Agences de l'Eau, les Conseils Régionaux et les DREAL. Plutôt que d'agir au coup au coup pour chaque zone humide, sans doute serait-il intéressant d'envisager des opérations globales pour tous les milieux humides à l'échelon régional.

Ghislaine Ferrère MTECT-DEB : Il y a un acteur qui est très important dont on n'a pas assez parlé c'est le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire qu'il faut intégrer dans ce réseau. Il faut également travailler avec les DRAAF dans les territoires. C'est une condition essentielle pour la remontée et la prise en compte au niveau national mais aussi dans les territoires pour engager l'ensemble des acteurs concernés.

- **Dominique Barreau - Nantes Métropole** : Une idée des budgets disponibles pour cet appel à projet ? Fonctionnement + investissement ?

Mélanie Bordier - FMA : 500 000 € pour la durée totale du projet et 5000 € minimum par bénéficiaire.

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/CASDAR-Recherche-appliquee-et-genetique/CASDAR-Appel-a-projet-Demultiplication>

- **Claire Lemouzy ADASEA 32 - Imagin'Rural** : Le Comité interne qui réunit les têtes de réseau, est-il "fermé", ou est-il possible pour d'autres réseaux de l'intégrer ? Est-il notamment possible d'intégrer un représentant de l'INTERCATZH Adour Garonne (représentant des 16 Cellules d'assistance Technique aux zones humides de ce bassin ?)

Mélanie Bordier - FMA : Il n'est pas fermé, il est possible de l'intégrer en prenant en compte des éventuels doublons avec le Gth agriculture. Je n'ai pas eu accès à la liste des membres du futur Gth agriculture. Définir la composition du comité interne fait partie des actions qui seront menées prochainement.

- **Dominique Barreau - Nantes Métropole** : Très concrètement, comment procéder pour travailler entre nous à la proposition d'un projet commun ?

Mélanie Bordier - FMA : On va revenir vers vous à la suite du webinaire pour organiser un temps d'échange en comité plus restreint pour évoquer les principaux points à travailler (comité interne, développement de plateforme numérique, actions de l'AAP « Démultiplication »).

Ghislaine Ferrère MTECT-DEB : Pour information : lien vers le rapport de Scopela sur la valeur d'usage issu des travaux du 3^{ème} Plan national = <https://www.paturajuste.fr/parlons->

[technique/ressource/ressources-generiques/donner-de-la-valeur-par-lusage-a-chacune-de-ses-parcelles](#)

Ghislaine Ferrère MTECT-DEB : Et pour information/mémoire également le rapport CGEDD-CGAAER sur le maintien de l'élevage en MH = <https://agriculture.gouv.fr/preservation-de-lelevage-extensif-en-milieus-humides>

- **Anne-Laure – Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais et Charlotte Valentin – PNR Caps et Marais d'Opale** : Quel serait le rôle de ce réseau national sur la valorisation de la viande puisque dans l'enquête il est ressorti que c'était plutôt quelque chose à travailler localement et pas les priorités du futur réseau national ?

Mélanie Bordier - FMA : Nous sommes encore en phase de concertation avec les partenaires comme la LPO Vendée pour la filière biodiversité maraîchine, l'association de la vache nantaise pour la vache nantaise et la Fédération des parcs naturels régionaux de France pour la marque « Valeurs Parc » (notamment le PNR de Brière).

Concernant notre rôle en tant que réseau, cela consistera à capitaliser les expériences, à mettre en avant le développement et la mise en œuvre de filières pour que cela inspire d'autres territoires. Il pourrait être envisagé la mutualisation d'outils dans le cadre du réseau.

Ghislaine Ferrère MTECT-DEB : ... et aussi faire remonter des propositions au niveau national le cas échéant

- **Anne Colin - Copage** : Problème des filières : beaucoup d'élevages gèrent des zones humides qui représentent seulement 10% de leur SAU

Mélanie Bordier - FMA : Sur les fermes pour le moment ciblées dans l'AAP, les zones humides représentent bien plus que 10% de la SAU. La zone d'intervention envisagée reste focalisée sur le Grand Ouest car il s'agit de territoires bien connus du FMA et situés dans un périmètre proche. Il serait intéressant d'élargir à d'autres secteurs à l'avenir. Il est également possible de développer ces réflexions dans le cadre du Gth Agriculture notamment.

- **Cécile Gallian – Agence de l'Eau Artois Picardie** : Il était question il y a 2 ans (de mémoire) de créer un plan national Prairies naturelles. Où en sont les réflexions ? Quels liens ?

Jérôme Millet - OFB : Suite au séminaire co-organisé par l'OFB, le réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux et l'INRAE, on continue d'avancer sur l'élaboration d'un plan national des prairies. Une première version est en train d'être partagée au niveau national (têtes de réseau) et territorial via des concertations régionales organisées par les CBN avec différents acteurs. Cela permettra de consolider cette première version et faire remonter des remarques. En parallèle, un échange aura lieu prochainement avec le MTECT et le MASA (ministères de tutelle de l'OFB). Une première version est attendue pour la fin de l'année 2023 et les premières actions commenceront en 2024 via le Life Biodiv'France (actions relatives aux prairies : communication, appui ; portage par l'OFB, la COPAMAC Massif Central et la Fédération des parcs naturels régionaux de France).

Mélanie Bordier - FMA : Le FMA a également suivi ces travaux. Il n'y aura pas forcément d'actions concrètes sur les prairies dans le cadre du réseau (car déjà pris en compte dans d'autres actions portées par Chambre Agriculture France et Scopela au sein du Gth Agri) mais des liens pourront être faits avec le plan national prairies naturelles.

Ghislaine Ferrère - MTECT-DEB : <https://professionnels.ofb.fr/fr/restitution/restitution-vers-plan-national-en-faveur-conservation-prairies-naturelles>

- **Dominique Barreau - Nantes Métropole** : En lien avec la remarque sur la SAU, peut-être ouvrir à l'élevage à l'herbe en général, pour que les retours d'expérience en ZH puissent servir les intérêts de l'élevage "extensif" plus largement ?

Mélanie Bordier - FMA : Pour rappel, le FMA est une structure davantage orientée ZH en tant que pôle-relais zones humides mais cela n'empêche pas de partager l'avancée des réflexions et travaux à différentes structures travaillant sur la thématique de l'élevage à l'herbe de manière plus générale

Anne Colin - Copage : Effectivement on considère que les zones humides sont complémentaires aux autres types de prairies, l'élevage extensif à l'herbe incluant souvent un enjeu sur les zones humides